

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2010CS027**

**Comité Syndical du 28 juin 2010**

**Date de convocation : 18 juin 2010  
Date d'affichage : 5 juillet 2010**

**OBJET : Contrat d'assurance groupe - risques statutaires.**

L'an deux mille dix, le vingt huit du mois de juin à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	64
Nombre de procurations au moment du vote :.....	3

(\*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

**Le Président**

**Expose :**

- Que par délibération du 14 mai 2007, le Comité Syndical avait autorisé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente à lancer la procédure de consultation pour le compte du SDEG 16 concernant le contrat d'assurance groupe - risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements adhérents les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité et décès.
- Que le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2010, le Centre de Gestion va procéder à une mise en concurrence pour souscrire un nouveau contrat groupe à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour une durée de 3 ans.
- Qu'il est donc nécessaire de prendre une délibération habilitant le Centre de Gestion à lancer la procédure de consultation pour le compte du SDEG 16 et ce, dans le respect du code des marchés publics.
- Qu'il est précisé que cette délibération, si elle est prise, ne constitue pas un engagement définitif, le SDEG 16 ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de gestion n'étaient pas jugées satisfaisantes.

**Propose :**

- D'autoriser le Centre de Gestion à effectuer une consultation en matière d'assurance groupe, pour le compte du Syndicat Départemental, le garantissant contre les risques financiers découlant de son obligation de verser des prestations à ses agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité et décès.
- Qu'en cas de négociation défavorable, le Syndicat Départemental n'aurait nullement l'obligation de souscrire aux nouvelles conditions proposées par le Centre de Gestion.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**67 voix pour**  
**0 voix contre**  
**0 abstention**

- Approuve les propositions du Président.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.